CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 28 JUIN 2011

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

<u>Membres présents</u> : (10) M. BARRON, Mme BERNARD, M. BON, Mme CAZENAVE, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

<u>Membres excusés représentés</u> : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme BERNARD), M. GOUDEAU (représenté par Mme GINDRE), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE), Mme REVEL (représentée par M. BON).

Membre absent (1): Mme TOLLOT.

Date de convocation: 21 juin 2011

Délibération n°: 48-2011

Objet : Centre social Balzac - tarification de mini-séjours à Thoissey en juillet 2011

Le Centre social Balzac organise trois mini-séjours pour des jeunes âgés de 13 à 17 ans pendant l'été :

- du 5 au 7 juillet 2011,
- du 12 au 14 juillet 2011,
- du 26 au 28 juillet 2011.

Ces séjours, d'une durée de 3 jours/2 nuits chacun, à raison de 7 participants par séjour, se dérouleront à Thoissey, dans l'Ain. L'hébergement est prévu sous tente et les repas collectifs seront préparés par les jeunes.

Des activités nautiques et sportives (voile, canoë, piscine surveillée, tir à l'arc, VTT) et culturelles (visite de Lyon : parc de la Tête d'Or, funiculaire, centre ville) sont programmées.

L'encadrement s'effectue en partenariat entre le centre social Balzac et la MJC Maladière. Un animateur permanent et une animatrice saisonnière du centre accompagneront les jeunes.

L'ensemble des dépenses pour ces 3 séjours (hors frais de personnel) s'élève à 2 619 €, dont :

- 1 797 € pour l'hébergement,
- 540 € pour l'alimentation,
- 282 € pour le transport,

ce qui représente un coût de 125 € par jeune, étant précisé que ceux qui bénéficient de l'Aide aux Temps Libres de la Caisse d'Allocations Familiales percevront une aide de 8 €/jour, soit 24 € pour la durée du séjour.

Conformément aux usages pour la tarification des mini-séjours, il est envisagé de facturer 50 % du prix de revient aux familles (hors frais de personnel).

Aussi, les membres du Conseil d'Administration fixent le tarif du séjour à 62 € par participant.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires:

Préfecture : 1 Registre : 1 Finances : 1 DISH : 1

Receveur Municipal: 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

- <mark>7 JUL 20</mark>11



Pour le Président et par délégation, Le Directeur Général,

Francis OUDOT

PUBLE LE 29 JUIN 2011